

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 10-août-2022 Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 40% Acrylamide/Bis Solution, 29:1

Numéro (s) de catalogue 1610146, 1610147, 1610147EDU, 1610146EDU, 9703330

Substance pure/mélange Mélange

Contient Acrylamide, Methylene diacrylamide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Siège social</u> <u>Fabricant</u>

Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad Laboratories, Life Science Group
1000 Alfred Nobel Drive

Hercules, CA 94547

Bio-Rad Laboratories, Life Science Group
2000 Alfred Nobel Drive

Hercules, California 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact

Group Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)

EGHS / FR Page 1/14

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B - (H340)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Acrylamide, Methylene diacrylamide





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H332 Nocif par inhalation
- H340 Peut induire des anomalies génétiques
- H350 Peut provoquer le cancer
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P264 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	N° CE	Classification selon le	Specific	M-Factor	M-Factor
	massique	d'enregistrement		règlement (CE)	concentration		(long-term)

EGHS / FR Page 2/14

		REACH		nº 1272/2008 [CLP]	limit (SCL)		
Acrylamide 79-06-1	35 - 50	Aucune donnée disponible	201-173-7	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Repr. 2 (H361f) STOT RE 1 (H372) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
Methylene diacrylamide 110-26-9	1 - 2.5	Aucune donnée disponible	203-750-9	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 4 (H312) Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Repr. 1B (H360) STOT SE 1 (H370)	Muta. 1B :: C>=0.1% Carc. 1B :: C>=0.1% Repr. 1B :: C>=0.1% STOT SE 1 :: C>=1.0%	-	-

Full text of H- and EUH-phrases: see section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Oral LD50	Dermal LD50	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
	mg/kg	mg/kg	heures - poussières/brouillard -	heures - vapeurs - mg/L	heures - gaz - ppm
			mg/L	IIIg/L	
Acrylamide 79-06-1	124	1148	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Methylene diacrylamide 110-26-9	390	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Acrylamide	79-06-1	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS

d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

EGHS / FR Page 3/14

Peut provoquer une allergie cutanée. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou **Symptômes**

larmoiements. Sensation de brûlure. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés

respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par chimique contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du

vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

EGHS / FR Page 4/14

Date de révision 10-août-2022

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les r

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Acrylamide	TWA: 0.1 mg/m ³	H*	TWA: 0.03 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
79-06-1	*	Skin sensitizer	*	K*	*
					Skin Sensitisation
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Acrylamide	*	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.03 mg/m ³	TWA: 0.03 mg/m ³	TWA: 0.03 mg/m ³
79-06-1	TWA: 0.1 mg/m ³	*	H*	STEL: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
		Sensitizer		Α*	iho*
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Acrylamide	TWA: 0.1 mg/m ³	Skin notation	*	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³

EGHS / FR Page 5/14

79-06-1		*		skin sensitizer	skin - p	otential for	*
					cuta	aneous	
					ahs	orption	
			to P	1. II. DEI			1.14
Nom chimique		Irlande	Italie	Italie REL		ttonie	Lituanie
Acrylamide	TWA	\: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.03 mg/m ³	TWA: (0.1 mg/m ³	*
79-06-1		L: 0.3 mg/m ³	pelle*	*		*	TWA: 0.03 mg/m ³
70001	0.5	Sk*	Polic				STEL: 0.1 mg/m ³
	_						STEL. U.T HIg/III
	٥	Sensitizer					
Nom chimique	Lu	xembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne
Acrylamide		-	-	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0	.03 mg/m ³	TWA: 0.07 mg/m ³
79-06-1				l H* Š	STFL	0.09 mg/m ³	*
70001						H*	
						• •	
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Acrylamide	TWA	A: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.03 mg/m ³	TWA: 0.03 mg/m ³	TWA: (0.1 mg/m^3	TWA: 0.03 mg/m ³
79-06-1		P*	*	STEL: 0.15 mg/m ³		*	vía dérmica*
75 00 1		'		1 01 LE. 0.10 mg/m			
				<u> </u>			sensitizer
Nom chimique	· S		Suède	Suisse		Ro	oyaume-Uni
Acrylamide	NGV: (0.03 mg/m ³	TWA: 0.03 mg/n	n ³	TW	A: 0.1 mg/m ³
79-06-1			(GV: 0.1 mg/m ³	H*		STEL: 0.3 mg/m ³	
'' '' '	7 9-00-1		* * * * * * * * * * * * * * * * * * *			0.5	Sk*
						l	JK .

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Italie REL
Acrylamide	-	0.5 nmol/g hemoglobin -	-	-
79-06-1		blood		
		(N-2-Carbamoylethyl-vali		
		ne adduct) - post shift		
		toward the end of the		
		working week		
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Acrylamide	800 pmol/g Globin -	-	-	-
79-06-1	erythrocyte fraction of the			
	whole blood			
	(N-(2-Carbonamidethyl)v			
	aline) - after a minimum			
	of 3 months exposure			

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Predicted No Effect Concentration Aucune information disponible. (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés

EGHS / FR 6/14 Page

et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux

et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

solution aqueuse **Aspect**

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Property Remarques • Method Values Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Point de fusion / point de

congélation

> 100 °C

Point / intervalle d'ébullition Inflammabilité (solide, gaz)

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité Limites inférieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité Point d'éclair

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique

Aucune information disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique Water solubility

Miscible à l'eau

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Solubilité(s) Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente Densité de liquide

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

EGHS / FR Page 7/14

Date de révision 10-août-2022

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

s

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Information on likely routes of exposure

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. (d'après les

composants).

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner

rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après

les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux

ou larmoiements. Toux et/ ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë

Numerical measures of toxicity

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 307.60 mg/kg **ETAmél (voie cutanée)** 2,753.20 mg/kg **ETAmél** 3.88 mg/l

EGHS / FR Page 8/14

(inhalation-poussières/brouillard

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 1.3 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Informations sur les composants

Nom chimique	Oral LD50	DL50, voie cutanée	Inhalation LC50
Acrylamide	= 124 mg/kg (Rat)	= 1148 mg/kg (Rabbit)	-
Methylene diacrylamide	= 390 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Contient un mutagène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles

pour les composants. Peut induire des anomalies génétiques.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
Acrylamide	Muta. 1B

Cancérogénicité

Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Acrylamide	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction

Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

	Nom chimique	Union européenne
	Acrylamide	Repr. 2

STOT - exposition unique

D'après les critères de classification du Système général harmonisé tel qu'adopté dans le pays ou la région de conformité de la présente fiche de données de sécurité, il a été déterminé que ce produit entraîne une toxicité systémique pour certains organes cibles suite à exposition aiguë. (STOT SE). Risque avéré d'effets graves pour les organes par ingestion.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EGHS / FR Page 9/14

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algae/aquatic plants	Fish	Toxicity to microorganisms	Crustacea
Acrylamide	-	LC50: 103 - 115mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 137 - 191mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 74 - 150mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 81 - 150mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =124mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =98mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

informations our tes composants		
Nom chimique	Coefficient de partage	
Acrylamide	-0.9	
Methylene diacrylamide	-0.08	

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acrylamide	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Methylene diacrylamide	La substance n'est pas PBT/vPvB

EGHS / FR Page 10/14

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IAT<u>A</u>

14.1 Numéro UN ou numéro UN3426

d'identification

14.2 Désignation officielle de ACRYLAMIDE EN SOLUTION

transport de l'ONU

14.3 Transport hazard class(es) 6.1 **14.4 Packing group** III

Description UN3426, ACRYLAMIDE EN SOLUTION, 6.1, III

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN3426

d'identification

14.2 Désignation officielle de ACRYLAMIDE EN SOLUTION

transport de l'ONU

14.3 Transport hazard class(es) 6.1 14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3426, ACRYLAMIDE EN SOLUTION, 6.1, III

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 223 N° d'urgence F-A, S-A

14.7 Transport maritime en vrac

Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU UN3426

14.2 Désignation officielle de ACRYLAMIDE EN SOLUTION

transport de l'ONU

14.3 Transport hazard class(es) 6.1 14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3426, ACRYLAMIDE EN SOLUTION, 6.1, III

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification T1

EGHS / FR Page 11/14

Date de révision 10-août-2022

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro 3426

d'identification

14.2 Désignation officielle de ACRYLAMIDE EN SOLUTION

transport de l'ONU

14.3 Transport hazard class(es) 6.1 **14.4 Groupe d'emballage** III

Description 3426, ACRYLAMIDE EN SOLUTION, 6.1, III

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification T1
Code de restriction en tunnel (E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) aquatique (WGK)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Acrylamide	Present	Present	Fertility (Category 1B)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

	Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	·	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Γ	Acrylamide - 79-06-1	28.	-
		29.	
		60.	
		75.	

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

H3 - TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

EGHS / FR Page 12/14

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H340 - Peut induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)

U.S. Environmental Protection Agency ChemView Database

European Food Safety Authority (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Environmental Protection Agency)

EGHS / FR Page 13/14

Acute Exposure Guideline Level(s) (AEGL(s))

U.S. Environmental Protection Agency Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act

U.S. Environmental Protection Agency High Production Volume Chemicals

Food Research Journal

Hazardous Substance Database

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE)

Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

National Toxicology Program (NTP)

New Zealand's Chemical Classification and Information Database (CCID)

Organization for Economic Co-operation and Development Environment, Health, and Safety Publications

Organization for Economic Co-operation and Development High Production Volume Chemicals Program

Organization for Economic Co-operation and Development Screening Information Data Set

World Health Organization

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 10-août-2022

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 14/14